

COMMUNE - LES MOUSSIÈRES  
Conseil Municipal du 14 décembre 2014

**COMPTE-RENDU**

Affiché le : 5 janvier 2016

**PRESENTS :** Véronique BEAUD - Sandra GROSTABUSSIAT - Thomas GRECARD - Gaëtan DUSOUILLEZ - Sylvie GROSTABUSSIAT - Alexandre PATIN - Emmanuelle VINCENT

**EXCUSES :** Jean-Louis PERRARD (procuration)

Avant le début de la séance, Le Maire présente Sara DAUDÉ-JUHEN qui assurera le secrétariat de mairie en remplacement de Yolande GROSTABUSSIAT, à compter du 1er janvier 2016. Le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

**SERVICE APPLICATION DROIT DE SOLS**

A l'unanimité, le conseil approuve la convention « application droit des sols » reçue de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude. Cette convention concerne l'instruction des demandes d'urbanisme. Un tableau de répartition des tarifs est joint à cette convention, précisant le montant dont la commune devra s'acquitter annuellement.

**EMBAUCHE PAR MUTATION DE LA NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE**

La nouvelle secrétaire de mairie sera embauchée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par mutation. Le nombre d'heures hebdomadaires sera de 21 heures (réparties sur trois jours). A l'unanimité, le conseil approuve la répartition suivante : 16 heures pour le budget « commune » et 5 heures pour le budget « assainissement ».

**DEMISSION DE JEAN-LOUIS PERRARD DE SON POSTE DE DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA**

Monsieur Jean-Louis PERRARD a démissionné de son poste de délégué au Parc Naturel Régional du Haut Jura. Aucun conseiller municipal n'est disponible pour prendre cette délégation. Dans l'attente d'une réponse à la question « la personne représentant la commune au Parc Naturel Régional doit-elle forcément faire partie du Conseil municipal ? Ou une autre personne pourrait-elle recevoir cette délégation ? », la désignation du délégué au Parc Naturel Régional sera ré-étudiée au prochain conseil.

**SYNDICAT DES EAUX**

Le syndicat des eaux poursuit l'étude pour la recherche d'eau par forages (subvention possible). Il a voté contre le schéma départemental de coopération intercommunale. Une modification possible de réseaux dans le secteur de « En Jacquie » et la Combe aux Prost est en cours d'étude de faisabilité. Christophe VINCENT, Vice-Président a démissionné. La commune des Molunes doit le remplacer.

**ASSAINISSEMENT**

Les travaux ont pris du retard mais devraient être terminés d'ici la fin du mois de décembre 2015. De nouveaux contrôles sont prévus.

## **TELESKIS**

Lors de la dernière maintenant, il a été constaté que le câble du grand téléski devra être remplacé (il devrait tenir cette saison). Le remplacement du réducteur (fuite) prévu avant la saison n'ayant pu s'effectuer : cette intervention est repoussée au printemps.

Les téléskis seront ouverts à partir du 16 décembre 2015 et jusqu'au 15 mars 2016.

## **SIVOS**

Les meubles de rangement commandés ont été installés. Pour la commune des Moussières, ce coût représentait environ 13000€ (budget investissement de 2015 du SIVOS).

Une réflexion est en cours actuellement pour proposer les temps d'activités périscolaires (TAP) à d'autres créneaux horaires. Rien n'est acté pour le moment. Les parents qui souhaitent plus d'informations peuvent s'adresser au SIVOS ou aux représentants du conseil d'école.

## **REPAS DES ANCIENS**

Le conseil organisera un « Repas des Anciens » le dimanche 17 janvier 2016 à 12h, à la Salle des Dolines. Celui-ci s'adressera aux personnes domiciliées sur la commune et âgées de 70 ans et plus. Bien entendu, le (la) conjoint(e) d'une personne concernée sera convié(e) à ce repas même s'il n'a pas 70 ans. Les invitations seront envoyées rapidement.

## **VOEUX DU MAIRE**

Les « Vœux du Maire » se tiendront le dimanche 17 janvier à 16h30, à la Salle des Dolines. Un verre de l'amitié sera offert.

## **RESERVE COMMUNALE SECURITE CIVILE**

La Préfecture demande de créer une réserve communale de sécurité civile basée sur des bénévoles en cas de catastrophes naturelles (ce qui bien sûr ne remplace pas les pompiers). Au vu du peu de temps pour étudier cette demande, la décision du Conseil municipal se prendra en début d'année 2016.

## **DAMAGE DES PISTES NORDIQUES**

Le damage des pistes n'est pas de la compétence de la commune, mais de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude. Les plaintes ou remarques concernant ce damage doivent donc leur être adressées.

Les membres du Conseil municipal regrettent que la piste des Grands Prés soit supprimée pour être remplacée par un circuit plus court qui oblige les skieurs à déchausser et à traverser la départementale.

## **JURA WEB TV**

Jura Web TV a repris contact avec la commune pour produire un documentaire sur Les Moussières, soit en été, soit en hiver. Le projet est à l'étude.

## **GENE AU DAMAGE**

La Scierie CHAUVIN de MIGNOVILLARD doit enlever les grumes (en face à la station d'épuration) qui gênent pour le damage. Le responsable prendra contact avec la Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude pour savoir ce qu'il importe prioritairement d'enlever pour le passage de la dameuse car il paraît impossible de tout enlever avant début janvier.

### **CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Les travaux de remplacement des candélabres s'effectueront à partir de cette semaine Rue de Lajoux (six avant fin 2015) et deux horloges seront installées pour une extinction automatique à 23 heures, ce qui engendrera des économies d'énergie pour la commune (suite du conseil du 16 mars 2015).

### **PROGRAMME D'ANIMATION DU PARC NATUREL REGIONEL DU HAUT-JURA**

Le programme du Parc Naturel Régional du Haut Jura concernant les animations a été diffusé. Selon le programme souhaité, la commune doit prendre en charge un montant allant de 250€ à 500€. L'animation sur la nuit pourrait avoir lieu aux Moussières. Ce projet est à l'étude.

### **CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES**

La paroisse demande la prise en charge de la commune du contrat d'entretien des cloches avec assistance technique. Ce sujet sera ré-étudié en début d'année 2016.

### **REMERCIEMENTS**

Le Conseil municipal souhaitent remercier les bénévoles qui ont aidé à mettre en place le sapin de Noël sur la place du village.